



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'économie et du travail**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n°22 : Loi donnant suite aux conclusions du Rapport du groupe spécial constitué en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur concernant les articles 7.1 et 7.2 de la Loi sur les produits alimentaires (Texte adopté sans amendements)

Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2014

**Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 638-20141125**

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2014.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	2

Séance du jeudi 20 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n°22 : Loi donnant suite aux conclusions du Rapport du groupe spécial constitué en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur concernant les articles 7.1 et 7.2 de la Loi sur les produits alimentaires (Ordre de l'Assemblée le 20 novembre 2014)

Membres présents :

- M. St-Denis (Argenteuil), vice-président
  
- M. Bérubé (Matane-Matapédia) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Daoust (Verdun), ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Fortin (Sherbrooke) en remplacement de M. Fortin (Pontiac)
- M. Lamontagne (Johnson), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'économie, d'innovation et d'exportations
- M. LeBel (Rimouski)
- M<sup>me</sup> Montpetit (Crémazie) en remplacement de M. Auger (Champlain)
- M. Péladeau (Saint-Jérôme), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 59, M. St-Denis (Argenteuil) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. Daoust (Verdun), M. Péladeau (Saint-Jérôme) et M. Lamontagne (Johnson) font des remarques préliminaires.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. St-Denis (Argenteuil) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

**REMARQUES FINALES**

M. Lamontagne (Johnson), M. Péladeau (Saint-Jérôme) et M. Daoust (Verdun) font des remarques finales.

À 12 h 35, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Dany Hallé

\_\_\_\_\_  
Yves St-Denis

DH/sq

Québec, le 20 novembre 2014